

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL Du 9 Février 2012 au 14 Juin 2012

#### **CONSEIL DU 09 FEVRIER 2012**

##### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRES HAUT DEBIT (S.I.T.H.D)**

Le conseil municipal a désigné comme

- délégués titulaires au SITHD : Messieurs MATHIEU Jean-Louis et CLEVENOT Jean-françois
- délégué suppléant : Monsieur FAVREL Claude

##### **CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS**

Cette nouvelle convention prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014

##### **SUBVENTIONS**

- Pédiatrie enchantée : 60 €

##### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention à l'AFSEP  
Une visite du Sous-Préfet est prévue en mairie le 15 février 2012.

#### **CONSEIL DU 12 AVRIL 2012**

##### **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**

Le conseil municipal a examiné et adopté à l'unanimité le compte administratif 2011 qui fait apparaître les résultats suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 73 519,50 €
- section d'investissement : déficit de 95 711 ,93 €

##### **COMPTE DE GESTION 2011**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2011 dressé par le trésorier et qui fait ressortir un déficit global de 22 192,43 €.

##### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011**

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 73 519,50 € est affecté en totalité en investissement.

### **FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES**

Le conseil municipal a décidé d'augmenter de 1,5 % les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâti et de laisser inchangé le taux de la taxe du foncier non bâti

- 8,90 % pour la taxe d'habitation
- 8,51 % pour le foncier bâti
- 61,29 % pour le foncier non bâti.

### **BUDGET PRIMITIF 2012**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le BP 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante

- section de fonctionnement : 491 469 €
- section d'investissement : 450 711,93 €

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE METZ-ARS**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de se prononcer favorablement à la dissolution du dit syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **FUSION DES 2 SYNDICATS DE PECHE INTERCOMMUNAUX – LE SICLOP ET SIPEOM**

Suite à la demande de la sous-préfecture, le conseil municipal donne son accord quand à la dissolution du SICLOP et à la modification des statuts du SIPEOM et charge Monsieur le sous-préfet de prendre les arrêtés adéquats et de les faire appliquer.

### **RETRAIT D'UNE COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN**

Le conseil municipal émet un avis favorable au retrait de la commune de Talange au SIVT

### **ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU FC METZ**

Le conseil municipal a décidé d'acheter un terrain appartenant au FC METZ, cadastré section N°6 parcelle N°302 d'une superficie de 11a 22ca au prix estimé par les domaines de 1 800 €. Le conseil d'administration du FC METZ a répondu favorablement à notre demande. Le conseil municipal charge monsieur le Maire de mener à bien cette vente et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas octroyer de subvention à l'association AIDE, au secours populaire français et à la prévention routière.
- d'installer « Chemin derrière les Clos » un panneau d'interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 Tonnes et de prendre l'arrêté correspondant.
- d'autoriser l'installation d'un camion pizza sur la place de la Mairie.

## **CONSEIL DU 14 JUIN 2012**

### **RETRAIT DE COMMUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE METZ ARS**

Le conseil municipal accepte le retrait des communes de CORNY et de ST JURE au syndicat intercommunal de voirie de Metz-Ars.

### **DELEGATION DE SIGNATURE POUR UNE DECLARATION DE TRAVAUX**

Le conseil municipal a désigné Monsieur Claude FAVREL pour signer l'arrêté de la déclaration préalable de travaux non soumise à permis de construire N°DP05770112Y0008 de monsieur Roland SIMON, maire.

### **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DU PREAU DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Le conseil municipal a choisi l'entreprise « Les Toitures de l'Est » pour la réalisation du préau selon un devis de 28 313 € HT soit 33 862,34 € TTC.

### **ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN**

Le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles appartenant à Madame VINCENT Marie-Thérèse, estimées par les Domaines, situées « Route d'ars », cadastrées section N°6

- N°217 d'une superficie de 4a 25ca
- N°219 d'une superficie de 9a 15ca

Au prix de 2 144 € et autorise monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

### **ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI D3**

Le conseil municipal consent l'échange des parcelles suivantes

- situées sur la commune : section 4 parcelles N°21/9 et 23/8
- appartenant à la SCI D3 : sur le ban de Moulins les Metz : Section N°10 parcelles N°115/2, 116/2, 117/2, 119/4

Donne pouvoir à Monsieur le Maire de régulariser l'acte d'échange à recevoir par Maître Georges GIROUX notaire à WOIPPY.

La SCI D3 s'engage à prendre en charge les frais de notaire, le bornage des terrains et les droits d'enregistrement lui incombant. La commune de VAUX devra régler les droits d'enregistrement lui incombant. Etant donné que la commune est une commune de -2000 habitants et que les terrains susvisés relèvent du domaine privé il ne nécessite pas de respecter une procédure de déclassement.

### **CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE**

La majoration des droits à construire s'appliquera sur l'ensemble du territoire à hauteur de 30 % à compter du 21 décembre 2012 si la commune n'engage aucune démarche particulière.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Un devis sera demandé à l'UEM pour l'installation d'une lampe en face du N°2 « Route du Bois la Dame » ainsi que l'installation de platines en façade rue de l'Eglise et Chemin de la Noue.
- Pour cet été quatre emplois saisonniers seront pourvus. Chaque jeune pourra travailler durant quinze jours.